



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'actu de la délégation aux Droits des femmes et à l'égalité de l'Aude

AUD'ÉGALITÉ

Décembre 2023 - #04

»»» À LA UNE

Lutter contre la récidive par la prise de conscience et un meilleur suivi des auteurs.

Parmi les nombreux dispositifs permettant de renforcer la prévention et mieux protéger les victimes de violences conjugales, les Centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA) ne sont pas les plus connus du grand public. Et pourtant, "sans auteurs, il n'y a pas de victimes".

Ce dispositif issu du Grenelle des violences conjugales de 2019 vise à lutter contre la récidive. Un suivi psychothérapeutique et médico-social y est proposé, comprenant un traitement des addictions et un suivi psychologique approfondi. En parallèle, les 30 CPCA créés depuis 2020, dont 2 en Occitanie, accompagnent les auteurs sur le plan socioprofessionnel. Près de 14 000 auteurs ont été pris en charge par ces centres en 2022.

Mais 90% des auteurs y viennent suite à une décision de justice, et seulement 10% volontairement. Le Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations lance donc une campagne de communication pour mieux faire connaître ce dispositif, afin que davantage d'hommes violents s'y présentent de leur plein gré.

Le message est clair : si vous n'arrivez pas à contrôler votre violence, les Centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA) peuvent vous aider !

Pour plus d'infos et trouver le centre le plus proche : <https://auteurs.arretonslaviolence.fr/>



»»» "À CE JOUR, AUCUN CAS DE RÉCIDIVE DANS L'AUDE"

Dans le cadre du 25 novembre, journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, Monsieur Christian POUGET, Préfet de l'Aude, a rencontré les acteurs de l'Union Départementale des Associations Familiales de l'Aude (UDAF11), antenne du CPCA pour le département, accompagné de Benoit SAVOURÉ, Délégué Départemental aux Droits des Femmes et à l'Égalité.

Le Directeur de l'UDAF11, Thibault TORNABENE, a présenté le dispositif spécifique d'éloignement et de suivi des auteurs de violences conjugales. Ce dispositif qui bénéficie de crédits d'Etat répond à un double objectif :

- éloigner l'auteur du domicile conjugal et familial et donc protéger les victimes
- prévenir toute récidive par la prise de conscience.

Depuis 2019, 30 auteurs ont été accueillis et ont bénéficié d'un accompagnement socio-éducatif. Aucun cas de récidive n'est à déplorer.



»»» contact, abonnement et désabonnement à ce bulletin d'informations : benoit.savoure@aude.gouv.fr

>>> ZOOM SUR...

UNE AIDE FINANCIÈRE D'URGENCE POUR
LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Depuis le 1er décembre, toute victime de violences conjugales peut bénéficier d'une aide financière lui permettant de quitter rapidement son foyer, de se mettre à l'abri et de faire face à ses dépenses immédiates. Le montant de ce soutien financier dépend du niveau de ressources de la victime et du nombre d'enfants qu'elle a à sa charge.

Ce soutien financier est destiné aux victimes de violences commises par le conjoint, le concubin ou le partenaire de PACS. Il peut prendre la forme d'un prêt sans intérêt ou d'un don, en fonction notamment de la situation financière et sociale de la victime.

L'aide universelle d'urgence est octroyée lorsque les violences sont attestées :

- par une ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales ;
- par un dépôt de plainte ;
- ou par un signalement adressé au procureur de la République.

- Lors de sa sollicitation de l'aide universelle d'urgence, la personne victime de violences doit fournir un de ces documents. Elle peut faire sa demande directement auprès de sa caisse d'allocations familiales (CAF) ou de sa caisse de la mutualité sociale agricole (MSA) en se rendant sur place ou en ligne (caf.fr et msa.fr), grâce à un formulaire dédié.



>>> RETOUR SUR...

DES INITIATIVES NOMBREUSES
AUTOUR DU 25 NOVEMBRE

Les associations féministes audoises se sont fortement mobilisées à l'occasion du 25 novembre, journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes : rassemblements, débats, conférences, actions culturelles... Plusieurs de ces initiatives ont permis également la mobilisation des institutions et des collectivités locales, marquant ainsi leur engagement en faveur de cette cause. Illustrations.

Le 21 novembre, environ 150 élèves du lycée Jacques Ruffié de Limoux ont pu assister à une représentation de la Compagnie Acaly "si j'étais une femme". Une série de saynètes très réalistes qui sont autant de prétextes pour aborder lors du débat avec les élèves les violences conjugales sous tous les aspects.

Une initiative cofinancée par la Préfecture dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).



Le 25 novembre, à Bram, l'association La Tribu d'Athéna et la Communauté de communes Piège Lauragais Malepère (CCPLM) ont présenté leur dispositif Fée ta valise... Un kit d'urgence pour les femmes victimes de violences devant être mises à l'abri.

Au programme également de cette journée : des stands associatifs, un escape game, une exposition et une mini-conférence.

LES
CHIFFRES
DU MOIS

Les filles sont plus souvent bachelières que les garçons : 88 % des filles et 78 % des garçons obtiennent le baccalauréat



En 2021, 29 % seulement des diplômés d'un titre d'ingénieur sont des femmes (22 % en 2000).